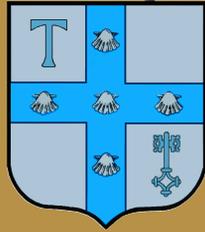


COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 76

Juillet-Août-Septembre 2015



Le Carnet communal



Mariages

- Hellen HUETTER-GUARDIANI et Ollivier JUIF, le 23 mai 2015

Naissances

- Alma DENTZ, née le 7 mai 2015
- Nelson JÉRÉMIE, né le 9 mai 2015
- Lily LEANDRE VILLARD, née le 25 juin 2015
- Inès GAUTHERON, née le 21 juin 2015
- Jean BARROIS, né le 13 juillet 2015



Décès

- BIOTTEAU Chantal, le 17 mai 2015
- PERRIÈRE Simone, le 20 mai 2015
- CLERC Edmond, le 18 juin 2015
- LÉVRIER Lina, le 10 juillet 2015
- ROCCHI Lucien, le 19 juillet 2015
- GUILLERMET André, le 31 juillet 2015

ELECTIONS REGIONALES DES DIMANCHES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Le scrutin aura lieu salle Champ Fontaine de 8h à 18h.

Vous devez vous présenter au bureau de vote muni **obligatoirement** de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité française.

Exceptionnellement les demandes d'inscriptions sur la liste électorale déposées en Mairie entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en compte pour cette élection.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : **pour ceux nés en juillet, août, septembre 1999, venir avant le 31 octobre 2015.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

C'est avec un certain pessimisme pour l'avenir des petites communes que je débute cet article.

En effet, ce début d'été, nos députés et sénateurs ont voté une nouvelle et énième loi sur l'organisation de nos territoires : la loi « NotRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui touche toutes les (trop) nombreuses couches de notre millefeuille administratif : Régions, Départements, Communautés de Communes et d'Agglomérations et enfin Communes.

Je ne parlerai pas des quatre premières citées pour ne revenir que sur la dernière strate, à mes yeux la plus importante : la commune.

L'ayant largement fait lors de la manifestation du 14 juillet je ne détaillerai pas non plus toute la liste des mesures adoptées mais je préciserai que c'est la première fois, dans l'histoire de notre République, que le législateur impose aux communes ses vues, alors que par le passé le maître mot pour toute modification était la négociation.

Pour revenir sur la 14 juillet je voulais remercier toutes les personnes qui ont assurés le déroulement du traditionnel repas champêtre, du bal et remercier les employés communaux qui, comme toutes ces dernières années ont assurés le tir des feux d'artifice.

Toutefois, je m'interroge sur la continuité de la manifestation au monument aux morts. Onze, nous étions onze, sans les musiciens que je remercie très sincèrement car eux sont toujours présents et en nombre.

Peut-être sommes-nous rentrés dans une ère qui comme à la fin de la Rome antique ne demandait que du pain et des jeux. On sait comment cela a fini.

Ne voulant pas terminer uniquement sur ces réflexions légèrement amères, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, qu'elle soit au travail ou à l'école et que le soleil qui pour une fois nous a largement accompagné cet été continue à le faire cet automne.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

MAI 2015

Absents excusés : Mme DECOMBAZ Marielle, M. DAVIS Andrew, M. GIROD Claude.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Programme travaux forestiers 2015

Le programme d'actions 2015 de l'ONF pour la gestion de la forêt soumise de Péron est accepté suivants selon devis :

- travaux exceptionnels de matérialisation de limites pour mise en gestion : 10 300,00 € HT.
- travaux de maintenance : entretien du parcellaire : 4 350,00 € HT.
- travaux sylvicoles : 1 900,00 € HT, et plantation pour 960,00 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30 % par la Région Rhône-Alpes, soit 570,00 € HT.

Coteaux de Logras : convention avec SEMCODA pour la garantie financière partielle de prêt acquisition de trois logements sociaux individuels PSLA

Le Conseil Municipal accorde sa garantie financière solidaire à la SEMCODA pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 371 500 € à hauteur de 80 %, soit 297 200 € à contracter auprès de La Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Modification du bail de location amiable du droit de chasse sur les terrains communaux

Un nouveau bail a été signé pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juillet 2015.

Modification du tableau des emplois permanents communaux

Cinq postes vont évoluer à compter du 1^{er} juin 2015 :

- trois postes d'agent d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire sur le grade d'adjoint technique ;
- un poste d'agent administratif accueil du public, urbanisme, location et administrés sur le grade d'adjoint administratif ;
- un poste d'agent technique polyvalent entretien de la voirie et espaces verts.

POINTS DIVERS

ECOLE

Exercice d'évacuation du 16/03/2015 : l'exercice s'est très bien déroulé.

COLLEGE

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2015.

VOIRIE

Compte rendu de la réunion du 07/4/2015 avec les agents techniques afin qu'une présentation de l'équipe, des locaux et des équipements soit faite. Divers sujets ont été abordés.

Le 22/04/2015 une réunion a eu lieu avec le bureau Archigraphe pour la mise en conformité des points lumineux.

Réunion de préparation du chantier de mise en conformité de divers points lumineux. Les secteurs concernés sont : 1 secteur du Crêt et 4 secteurs impasse des Chevreuils.

La société SALENDRE remplacera les ampoules au mercure fin mai début juin 2015.

BUDGET

En caisse le 04 mai 2015 : 308 082,40 €.

Compte-rendu de la réunion de la Commission des Impôts Directs du 09/05/2015 : 136 dossiers ont été étudiés pour leur classification.

Point sur la vente des terrains Duparc à la carrière du Crêt : l'achat des terrains a été signé chez Maître Berrod le 20/04/2015.

Subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

- 7 957,00 € pour la réalisation de l'Etude diagnostic hydraulique, espace mobilité et transport sédimentaire du ruisseau de Péron.
- 18 102,00 € pour la réalisation de Travaux de réfection de l'ouvrage de traversée du ruisseau de Péron rue des Châtélains.

Acceptation du devis de Dop'Archiv pour l'archivage des documents Mairie : en 2015, mise à jour des documents à conserver 2 500,00 €. En 2016 et 2017, classement de l'archivage communal.

Dojo Péron : subvention exceptionnelle de 500 € pour l'accueil des Judokates Cubaines championnes du monde. Accord du Conseil Municipal par 11 voix pour, 1 opposition, 4 abstentions.

Comité Départemental de l'Ain de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc Tunisie : une subvention exceptionnelle pour accueillir le 32^{ème} congrès national de la Fédération les 14, 15 et 16 octobre 2016 : refus à l'unanimité du Conseil Municipal.

BATIMENTS COMMUNAUX

Complexe Champ Fontaine : visite du bureau d'étude SECA du 20/04/2015 concernant le fonctionnement du chauffage.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Le dossier d'exécution a été présenté le 27/04/2015. Une réunion de la commission d'appel d'offres est prévue pour la mi-septembre.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30/04/2015 : le Conseil Communautaire restera composé de 53 membres.

Compte-rendu de la Conférence des Maires du 08/04/2015.

Compte-rendu sur la réunion du Contrat Corridor du 14/04/2015 : sur les 22 fiches validées deux concernent principalement la commune : une fiche sur le crapauduc de Feigères, la 2^{ème} sur l'aménagement de l'étang de Corneilly.

Compte-rendu de la réunion du 16/04/2015 pour la mise en place de la mutualisation de l'instruction des documents d'urbanisme (ADS) : les besoins de chaque commune ont été recensés par la CCPG. Le service préconisé serait le service commun : action sous l'autorité du Maire ; la commune peut ne pas rentrer dans ce système et en sortir quand elle le souhaite ; le coût sera répercuté aux communes. Une offre chiffrée sera adressée à chaque commune en juin, afin de délibérer en juillet. En septembre, un premier service sera mise en place, et la totalité du service sera faite en janvier 2016.

Compte-rendu du Conseil d'administration du 28/04/2015 de la SPL TERR'INOV : le Président démissionnaire, M. Guéritay, a été remplacé par M. Scattolin, Vice-président de la CCPG en charge de l'aménagement du territoire.

Compte rendu réunion à la CCPG Commission Relations Publiques et animations du mercredi 8 avril 2015 : Présentation du programme Festival 5 continents de Ferney-Voltaire.

MUTUALISATION INTERCOMMUNALE

Compte-rendu des réunions du 05/05/2015 et 07/05/2015 : La Convention a été signée entre les 9 communes participantes. Deux appels d'offres sont actuellement en cours : les repas scolaires et le Marché à Bon de Commande pour la voirie.

SIVOS

Réunion du Comité Syndical du 09/04/2015 : le budget a été voté avec une participation pour la commune de Péron de 43 000,00 €. La mise à disposition du gymnase est maintenant gratuite pour les associations.

SIIF DU HAUT-BUGEY

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29/04/2015 : vote du compte de gestion 2014, du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015. Adhésion au FIB, Fédération Interprofessionnelle du Bois. Lorsque les propriétaires de parcelles de forêt ne règlent pas leurs taxes ou impôts, ces parcelles reviennent de droit à la commune qui n'aura que les frais de notaire à acquitter. Il a été décidé de verser une indemnité de 350 €/an à l'employé(e) de la mairie de Nantua qui a en charge le secrétariat du SIIF.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Compte rendu des réunions des 31/03/2015, 14/04/2015, 28/04/2015

Déclarations Préalables

- * M. OUDE MOLEMAN Franciscus – Route de la Combe de Péron – Construction d'un abri de jardin – Avis défavorable
- * M. RUEGGER Vincent – Rue Dommartin à Greny – Extension de bâtiment – Avis défavorable
- * M. OUDE MOLEMAN Franciscus – Route de la Combe de Péron – Construction d'un abri de jardin – Avis favorable
- * M. DIMCKOVSKI Zlatimir – Au Moulin à Logras – Dépôt de terre remblai et nettoyage – Avis défavorable
- * M. DELACHAT Michel – Route de St Jean de Gonville – Construction d'un abri de voiture – Avis défavorable
- * M. DENTZ Julien – Rue du Mail à Péron – Pose d'un velux – Avis favorable
- * Mme PERRIERE Françoise – 250, Vie de l'Etraz à Péron – Extension et création appartement de 18,8 m² – Avis favorable
- * M. CHARCOSSET Damien – 146, Rue du Marquisat à Logras – Construction d'un muret de 0,6 m, grillage et portail automatique – Avis favorable
- * M. RICO Patrick – 20, Rue du Paruthiol – Construction d'un muret de 0,40 m, grillage et portail – Avis favorable

Permis de Construire

- * Société AWT – Baraty à Logras – Couverture cases pour stockage compost et engins d'exploitation : manque autorisation du propriétaire du terrain, la Communauté de Communes du Pays de Gex
- * M. VINCENTE DA SILVA SANTOS Helder – Chemin de la Louye – Construction d'une maison individuelle – Avis favorable

Permis d'Aménager

- * Mme CONSANI Françoise – 52, Chemin du Molard à Greny – Création de quatre lots à usage d'habitations – Avis favorable

Point sur le dossier de la SCI Boboli.

Information sur les dépôts de plainte à l'encontre de MM Balland et Blaise.

ASSOCIATION

Point sur l'organisation du 14 juillet 2015 : il sera organisé sous les mêmes conditions que l'année précédente.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de chasse Saint Hubert du Gralet du 19/04/2015.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la société de boules du 06/05/2015.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Paroisse :

Demande de devis pour la modification de l'orientation de la bouche de chauffage du cœur de l'église, remplacement de la

sono. Le bol de riz et le loto ont rencontré un franc succès.

COURRIER

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la CCPG mandate l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour acquérir les parcelles C 2156 et 2157 en vue de l'extension de la déchetterie.



Absents excusés : Mme BOSSY Virginie, M. BLANC Jérémy (pouvoir à M. BLANC Alain), M. GIROD Claude (pouvoir à M. ARMAND Christian)

Absents : M. DAVIS Andrew, M. PIBERNE Olivier

DELIBERATIONS APOUVEES A L'UNANIMITE

Budget primitif – Décision modificative N°

Subventions :

- Association des Anciens Pompiers de Paris (A.A.S.P.P.) pour l'organisation du 14 juillet 2015 : 700 €,
- Dojo Péron pour la réception de l'équipe féminine cubaine de Judo : 500 €.
- Rectification du service TVA affecté par erreur au titre 347 de l'exercice 2014 relatif à la redevance de novembre 2014 du contrat d'affermage de l'Auberge Communale

Etude sur la réalisation d'un plan de désherbage communal et sur l'établissement d'un guide de gestion et d'entretien différencié des espaces verts

La municipalité s'est engagée dans la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux. L'objectif à atteindre est zéro pesticide. Cette démarche en faveur de la préservation des milieux naturels doit être accompagnée par la réalisation d'un plan de désherbage communal. Le coût estimatif de cette opération est de 18 000,00 € TTC. Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la part de l'agence de l'eau.

Accord du Conseil municipal.

CCPG – Accord local de répartition des sièges de Conseillers Communautaires entre les Communes membres

Le Conseil Municipal approuve l'accord local fixant à 66 le nombre de sièges de Conseiller Communautaire à répartir entre les 27 communes membres de la CCPG.

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte-rendu du Grand Conseil d'Ecole du 01/06/2015

(assemblée de deux élèves par classe élus par leurs camarades).

Exercice d'évacuation du 01/06/2015 : l'alarme s'entend très mal dans la cour. Il sera nécessaire de rajouter deux points sonores afin que les enfants ne retournent pas dans l'école en cas d'incendie.

RYTHMES SCOLAIRES

Accord de l'Education Nationale sur les nouveaux horaires.

COLLEGE

Compte-rendu de la réunion entre le collège et l'association de judo pour l'utilisation du dojo pour l'année scolaire 2015 – 2016.

VOIRIE

Point sur les travaux route de Chanvière à Feigères : les travaux sont en cours avec la finition de la pose des bordures et la gestion des modifications des accès de chaque propriété.

Point sur les travaux de la placette de Logras : les aménagements sont terminés avec notamment les enrobés et le marquage au sol. Restent à réaliser l'abri bus et les points lumineux.

BUDGET

En caisse le 1^{er} juin 2015 : 437 511,62 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

MAISON DES SOCIETES

Présence de l'architecte le 11/05/2015 : à part les finitions de l'entreprise titulaire des espaces verts, les travaux sont terminés.

AUBERGE COMMUNALE

Le Conseil Municipal accepte à la majorité par 9 voix pour, 5 absentions et 2 contres de financer un store à commande électrique en terrasse pour la somme de 12 500 € TTC.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Réunion avec M. GUYARD du 29/05/2015 : seul un accord amiable peut intervenir pour la résiliation du bail nous liant avec l'EURL de la Colombière.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Tous les conseillers municipaux sont invités à une réunion de présentation de l'Avant-Projet Sommaire le 25/06/2015 à 17h00.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/05/2015.

Commission Eau et Assainissement : présentation de l'étude sur l'interconnexion eau potable entre Lélex et Mijoux avec la création d'une microcentrale électrique au niveau des sept

fontaines. Divers points sur l'attribution de marchés, sur la phase test de la télé relève. Point sur la négociation avec l'état de Genève sur le tarif de l'assainissement.

Commission Gestion et Valorisation des Ordures Ménagères : une prochaine réunion devra faire la synthèse des propositions pour améliorer le relevage des ordures ménagères.

La réunion technique CCPG du 19/05/2015 a été organisée à la Maison des Associations. Divers points ont été abordés notamment ceux portant sur la mutualisation : marché de contrôle et entretien des poteaux incendie, l'accessibilité, le système d'information géographique, le projet de territoire.

Présentation du schéma de mutualisation de la CCPG du 27/05/2015 : qui concerne une mutualisation de services et dont le schéma est possible jusqu'au 31 décembre 2015. Les délibérations des Conseils Municipaux seront prises en septembre et octobre. Les diverses propositions du groupe de travail concernent : l'archivage, le contrôle des bornes à incendie l'assistance services de payes, la formation du personnel dans la région et la maintenance informatique. Cette liste est exhaustive, chaque commune doit faire son bilan.

SIVOS

Planning d'occupation du gymnase pour la saison 2015 - 2016 : on retrouve les mêmes associations aux mêmes horaires que l'année précédente.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Information sur les ventes de bois du 18/06/2015.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Compte rendu des réunions des 12/05/2015 et 26/05/2015

Déclarations Préalables

- * SCI ROSER – 46, Rue du Cercle à Logras – Modification façade + toiture + ouvertures – Avis favorable
- * M. GIACOBINO Edmond – 99, Route de Lyon à Logras – Création d'une pergola et partie vitrée – Avis favorable
- * Mme MC CALLIN Barbara – 169, Grand'Rue – Création de deux fenêtres de toit – Avis défavorable

- * M. RUEGGER Vincent – 216, Rue Dommartin à Greny – Extension habitation – Avis favorable
- * M. DIMKOSVSKI Zlatko – Rue de la Fruitière à Logras – Création d'un chemin – Avis défavorable

Permis de Construire

- * Mme BIGEARD Karen – Rue du Mail – Yourte local commercial esthétique et bien être – Avis favorable
- * M. PAVIS Steven – 236, Route de Chanvières à Feigères – Extension habitation – Avis favorable
- * M. DELACHAT Michel – 9, Route de St Jean-de-Gonville – Abri de voiture – Avis favorable

Courrier de M. le Préfet nous informant de son refus de la modification n° 4 du PLU.

ASSOCIATIONS

Foire de Printemps du 10/05/2015 : elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce aux conditions climatiques favorables.

Bibliothèque : Assemblée Générale du 27/05/2015 : le nombre de lecteurs s'élève à 687 inscriptions – Le nombre de prêt s'élève à 5858 livres. Le loto du mois d'août a bénéficié d'un vif succès. Le bénéfice a été réinvesti en achats de livres. La prochaine manifestation est la conférence sur l'AUSTRALIE et la vie des aborigènes, mais la date est à définir.

AJCL : compte-rendu de la réunion du 02/06/2015. Demande d'occupation d'un jour supplémentaire de la salle de motricité en accord avec le Directeur de l'école.

Montée du Gralet : réunion du 05/09/2015. Le Comité des Fêtes a reçu un mail de la Réserve Naturelle mentionnant divers points à respecter. Une réunion sera demandée entre le comité, le Responsable de la Réserve, Monsieur Rosset et le Maire de Péron.

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante :

<http://www.mairie-peron.com>

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr

► Je ne jette pas « tout à l'égout »

Collecter puis traiter vos eaux usées avant de les rendre dépolluées au milieu naturel: voilà la vocation exacte du réseau d'assainissement et des stations d'épuration.

Il n'est pas superflu de le rappeler car trop souvent, des pratiques dangereuses, voire illicites, hypothèquent le bon fonctionnement de ces équipements.

Ainsi, il est strictement interdit de rejeter dans le réseau les hydrocarbures, les acides, les huiles de vidange, les huiles de fritures, les médicaments, toutes substances toxiques ou inflammables en général.

Mais depuis cinq ans, un nouveau fléau se fait jour: les lingettes.

Incontournables, il en existe pour tout: vitres, démaquillage, poussière, tous usages domestiques et corporels confondus.

Pratique et vantée par la pub, son utilisation se développe à une allure vertigineuse.

Problème: les lingettes doivent achever leur parcours à la poubelle et non aux toilettes comme cela est trop souvent le cas.

En effet, contrairement aux idées reçues, elles ne sont pas biodégradables dans le cycle du traitement des eaux usées et peuvent causer des dysfonctionnements importants des équipements à tous les stades du traitement: dégrilleur, pompes et turbines des bassins où elles provoquent des phénomènes de « filasses » ingérables.

Elles peuvent obstruer les branchements ou le réseau, engendrer un bouchage des pompes de relèvement, entraîner un colmatage rapide du panier de dégrillage malgré le nettoyage quotidien réalisé par les agents.

Les eaux usées ne sont alors plus acheminées vers les stations d'épuration et remontent dans les collecteurs, puis pourraient débordées dans vos jardins ou dans vos cours.

Désormais informés, aidez-nous à préserver le milieu naturel: ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes.

Pourquoi ne faut-il pas jeter de déchets dans la rue ou dans les grilles pluviales ?

Les avaloirs pluviaux, appelés à tort « bouches d'égout », sont quelquefois considérés comme des poubelles et on y introduit les déchets dont on souhaite se débarrasser.

En réalité, les déchets jetés dans les avaloirs transitent par les canalisations d'eaux pluviales et sont rejetés directement dans les cours d'eau ou en mer.

Par temps sec, ces déchets s'accumulent dans les réseaux pluviaux et évoluent chimiquement et biologiquement. Lors des épisodes pluvieux, tous les déchets ainsi accumulés sont renvoyés brutalement dans le milieu naturel avec de forts risques de pollution.



/// À RETENIR

Tous les débris solides doivent être jetés dans une poubelle et non dans les grilles pluviales ou les avaloirs.

(*) Les avaloirs pluviaux sont les grilles présentes le long des rues destinées à récolter les eaux de pluie. Sur le territoire de TPM, les eaux de pluie, séparées des eaux usées, ne sont pas traitées et sont directement rejetées dans les cours d'eau puis en mer.

Pourquoi ne faut-il pas jeter de produits toxiques dans un lavabo, les toilettes ou dans une grille pluviale ?

On a souvent tendance à jeter des produits dans le lavabo ou les toilettes : fonds de bouteille de détergents, résidus de peinture ou de diluants, médicaments périmés, etc.

Cette (mauvaise) habitude, a des conséquences potentiellement désastreuses, car :

- des hommes travaillent en permanence à l'intérieur des ouvrages d'assainissement ; le caractère confiné de ces lieux les expose à la présence de gaz explosifs, inflammables, toxiques ou simplement irritants.
- nos stations d'épuration fonctionnent avec un traitement biologique constitué de micro-organismes (bactéries) qui sont très sensibles à la présence de produits toxiques. S'ils meurent, la station d'épuration perd toute son efficacité.
- les systèmes d'assainissement ne sont pas conçus pour traiter ces produits toxiques et une partie importante d'entre eux va donc rejoindre directement le milieu naturel et le polluer.



/// À RETENIR

Aucun produit toxique ne doit être jeté dans le lavabo ou dans les toilettes (ou une grille pluviale).

Ces produits doivent être déposés en déchetterie, ou en pharmacie pour les médicaments.

Pourquoi ne faut-il pas jeter les lingettes dans les toilettes ?

En apparence, les lingettes ressemblent au papier toilette.

Or les lingettes, comme d'autres objets tels que les cotons tiges, les serviettes hygiéniques ou encore les sacs plastiques, sont constitués de fibres plus épaisses qui s'agglomèrent entre elles avec la graisse présente dans le réseau d'assainissement.

Ceci pose de nombreux problèmes : pannes des équipements de pompage ou obstruction des réseaux, notamment dans les immeubles.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences économiques et peuvent causer des désagréments en termes de confort et d'environnement : mauvaises odeurs et débordements des eaux usées.



/// À RETENIR

Ne jamais jeter les lingettes dans les toilettes même si l'emballage comporte la mention « biodégradable » ou « peuvent être jetées à l'égout ».

CHIFFRES CLÉS

233 C'est le nombre de lingettes utilisées chaque seconde dans les foyers français.	20 L'utilisation des lingettes produit 20 fois plus de déchets qu'un nettoyage classique.	30% C'est la part des ouvrages dans le coût d'exploitation des systèmes d'assainissement.	3m³ C'est le volume d'eau polluée par un seul mégot de cigarette.
---	---	---	--

► Opération "peau neuve" des candélabres de la rue Vie de l'Etraz et des fontaines de Feigères

Ayant constaté une dégradation de la peinture des candélabres d'éclairage public, la municipalité s'est engagée dans un programme de rénovation de ces équipements publics. La première campagne s'est concentrée sur le secteur de la Vie de l'Etraz.

La technique retenue a été choisie pour son efficacité et parce qu'elle minimise la gêne aux riverains (bruits, émanation de poussière, etc.). C'est ainsi qu'après dépose (entreprise Salendre), les mats ont été traités par aérogommage (Entreprise Sabletout) avec la projection d'un abrasif chimiquement neutre (0 silice, non polluant, 100% naturel), puis mis en peinture en atelier par les agents municipaux.

La technique a également été employée pour la rénovation des fontaines de Feigères, mettant ainsi un point final aux travaux de rénovation de voirie.



► Réception des travaux de Feigères

Après 3 années de travaux à l'occasion desquels se sont succédés le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs, la réfection de la couche de roulement et la mise en sécurité de la circulation et, enfin, la création de point de collecte des OM et tri sélectif, l'opération "traversée de Feigères" est terminée. Les travaux ont été réceptionnés le 22 juillet en présence des entreprises et du maître d'oeuvre.

Un arrêté municipal prescrivant la zone 30 dans la traversée de Feigères entrera bientôt en vigueur afin de limiter la vitesse de circulation des véhicules.

La municipalité remercie les riverains pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve.



**Ma ruche je l'aime, je la déclare !
Tous concernés par la déclaration des ruchers !**



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

Ambroisie, tous concernés !

Le pollen de l'ambroisie **provoque d'importantes allergies**. En 2008, environ 150 000 personnes touchées en Rhône-Alpes pour un coût estimé pour la santé publique de 5,6 à 8,5 millions d'euros !

On peut devenir allergique au pollen à force d'y être exposé.

Des arrêtés préfectoraux ont été pris dans l'Ain comme dans la majorité des départements de Rhône-Alpes rendant **OBLIGATOIRE** son élimination.



Feuilles : très découpées, les deux faces de la feuille de la même couleur. Elle ne dégage aucune odeur quand on froisse les feuilles.

Fleurs : Longues inflorescences situées aux extrémités des tiges, plutôt jaunâtre/verdâtre

Tiges : velue, ramifiée à la base, rougeâtre



Plus d'info en flashant le code !

QUE FAIRE ?

L'arracher : c'est le plus efficace. Attention à mettre des gants et à porter un masque si la plante est en fleurs.

La faucher ou la tondre : sur des surfaces plus grandes, plusieurs fois par an si nécessaire. C'est mieux si elle n'est pas encore en fleurs.

QUI PRÉVENIR ?

La commune / La Communauté de communes du Pays de Gex (ambrosie@ccpg.fr) / Il est également possible de déclarer les observations sur : www.signalement-ambrosie.fr / Une application pour smartphone est téléchargeable gratuitement.

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

ASSOCIATIONS

► De beaux locaux pour la Roulinotte

Depuis 2002, la mairie de Péron ouvrait une salle pour accueillir la halte garderie « La Roulinotte ». Quatre mamans avaient même le projet d'un lieu collectif favorisant l'éveil et la sociabilisations des jeunes enfants.

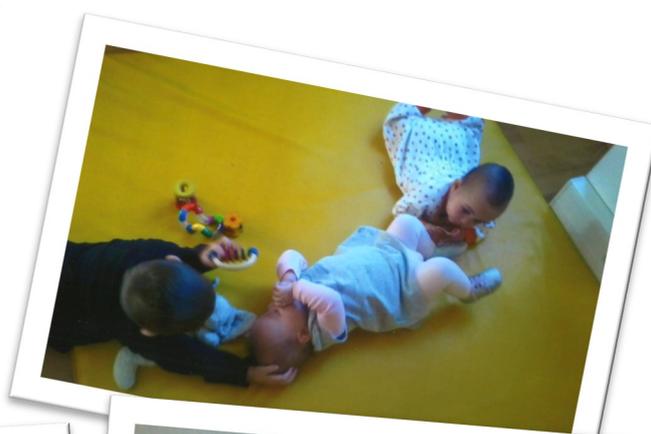
Aujourd'hui la gestion est assurée par « l'association famille rurale ». Le lundi trois professionnelles organisent la salle pour favoriser la motricité, la concentration, l'autonomie, le respect de l'autre et de soi-même de leur très jeune public.

Les parents trouvent une écoute et des conseils. Des

temps de convivialité tissent des liens: la semaine du goût, fête de Noël, Carnaval, Printemps des poètes, fête de la musique.

Cette année la Roulinotte s'installe à la maison des associations - Magnifique cadeau pour les tout petits de la commune. C'est un lieu lumineux, confortable, bien insonorisé.

Un grand merci à tout ceux qui ont travaillé à ce projet. Un merci tout particulier à l'équipe technique de la commune qui a pris grand soin de notre installation.



► JUDO

L'équipe féminine de Cuba est venue à Péron lors d'un entraînement avec nos enfants du club de judo.

L'équipe est Championne du monde et médaillée Olympique. Elles ont été présentes lors de notre manifestation du samedi 30 Mai 2015.

Voici la photo de groupe de nos judokas entourés de l'équipe.

**JUDO-CLUB
PERON**

DOJO GESSIEN PERON

**DOJO PERON
SAISON 2015-2016**

**Un club dynamique et innovant pour la compétition et le loisir...
Ouvert à tous à partir de 5 ans**

Permanences d'inscriptions le 7 et 11 Septembre de 18h00 à 19h30

Reprise des cours Lundi 14 Septembre

Nouveaux horaires ! Nouveaux professeurs !

HORAIRES

Lundi

17h à 18h Poussin 1 / 18h à 19h Poussin 2

Mardi

18h à 19h Benjamin/Minime

Mercredi

14h à 14h45 Pré-judo / 15h à 16h Débutant

Vendredi

17h à 18h Poussin 2

18h à 19h Benjamin/Minime

19h à 20h30 Cadet/Junior/Senior

Tarifs adhésion :

210€ pour 1 enfant, compris licence club
340€ pour 2 enfants, compris licence club
390€ pour 3 enfants, compris licence club



Pré-judo : 5 et 6 ans
Poussin 1 : 2^{ème} année de judo
Débutant : 7 et 8 ans
Poussin 2 : 3^{ème} année de judo

**JU-JITSU
CARDIO-JUDO**

DOJO GESSIEN PERON

**DOJO PERON
SAISON 2015-2016**

NOUVEAU

**Le Judo -Club de Péron vous propose des cours collectifs
de Ju-jitsu et de Cardio-judo pour tous,**

**Un espace dédié aux renforcements musculaires, gainages et étirements,
et aux self-défenses, qui permet d'améliorer sa condition physique !**

**Un sport dédié à la santé et au bien-être allant du niveau débutant à avancé, à l'aide de
matériels adaptés.**

HORAIRES

Mardi

19h à 20h30 Ju-jitsu adulte loisir

Jedi

19h à 20h Cardio-judo adulte loisir



Deux forfaits annuels établis :

- pour un cours/semaine : **200€ + 37€ la licence**
- pour deux cours/semaine : **250€ + 37€ la licence**

Forfait à la séance :

6€ + l'adhésion à la licence

L'achat d'une carte de fidélité :

(10 séances + 1 offerte)
60€/carte + l'adhésion à la licence

► Le Verger Tiocan fête les pommes



Comme chaque année, notre fête de la pomme aura lieu le premier week-end du mois d'octobre. Pour la première fois, grâce aux tentes du Comité des fêtes, et un nouveau terre-plein devant le bâtiment du verger, il nous sera possible de vous accueillir tout le week-end au verger, y compris pour le traditionnel boudin aux pommes.

Nos pommes sont comme les habitants du Pays de Gex – natifs d'ici ou venus d'ailleurs s'y installer. Certaines variétés sont venues des contrées lointaines, parfois incertaines.

Prenons la GRAVENSTEIN, découverte au Danemark vers 1760, on la longtemps suppose originaire d'Italie. Elle est décrite, en 1788, par un pomologue Allemand comme venant d'Italie, qui l'implante au Château de Gravenstein - d'où son nom. En 1819, des pépiniéristes anglais la découvrent comme importée de Hollande. Elle entre en France en 1838.

Ou la GRAND ALEXANDRE, originaire de Russie, où elle était cultivée vers la fin du 18ème siècle. Elle est tout aussi exceptionnellement grande que l'homme dont elle porte le nom. Importée en Angleterre, elle fut nommée ALEXANDRE 1^{er} en l'honneur du souverain Russe. Elle arrivera en France par le nord, de Belgique et d'Allemagne.

La CUSSET, originaire du département du Rhône, a été trouvée par un certain Monsieur Cusset qui lui a donné son nom vers 1860. Elle s'est répandue dans le Lyonnais et aussi dans nos régions montagneuses où elle s'est bien adaptée.

Les pommes ont voyagé comme les humains...

Le samedi 4 octobre de 14h à 18h et le dimanche 5 octobre de 10h à 18h

- Visite du verger et de son parcours de découverte.
- Exposition de notre collection de fruits de quelques-unes des 140 variétés de pommes et 40 variétés de poires : l'une des plus belles de notre région !
- Dégustation de pommes.
- Assistez à la pressée de jus frais – les enfants en raffolent.
- Vente de jus frais et pasteurisé, de pommes et de poires, et de quelques confitures.
- Détermination de vos fruits par nos experts.
- Animations pour grands et petits
- Buvette

Dimanche midi : notre fameux repas « boudin aux pommes » avec fromage, dessert, café (pas de réservation).

Le programme complet sera disponible sur notre site (ci-dessous) en septembre.

www.verger-tiocan.asso.cc-pays-de-gex.fr

verger@verger-tiocan.asso.cc-pays-de-gex.fr

04.50.59.14.77 (répondeur)



Hommage à Elisabeth Dermont

Elisabeth Dermont, « Mamie confiture », s'est éteinte fin mai. Peut-être est-elle allée rejoindre les Anciens du Verger Tiocan, déjà partis, ... sur l'île d'Avalon, emplie de pommiers toujours mûrs, elle qui savait si bien apprêter les pommes du verger dans ses innombrables pots de confitures dont nous nous régaliions ...

Elle a été, depuis le début et jusqu'à ce printemps encore, de toutes les actions du Verger, toujours présente sur les stands, parmi les visiteurs, grands et petits, lors des fêtes et « portes ouvertes », une femme d'une générosité et d'un dévouement exceptionnels. C'est une « figure », haute en couleur, un pan de la mémoire du Verger qui nous a quitté et qui nous manquera cet automne.

► Centre de Loisirs

Cet été à La Fontaine Enchantée...

Pour ce second été de l'équipe en place, un soleil radieux nous a accompagné durant 6 semaines. De multiples activités ont rythmé l'été pour accueillir les nombreux enfants présents tout l'été (le centre fut complet les 6 semaines dépassant ainsi toutes les estimations d'inscription).



L'équipe d'animation de gauche à droite pour encadrer tous ces enfants tout l'été: Olivier, Maxime, Katia, Elodie, Bastien, Margaux, Sabrina et Lorène .

De nombreuses activités ont été proposées : 2 veillées qui ont rassemblé une vingtaine de jeunes à chaque fois, une sortie au lac de Seyssel, une sortie au Zoo de Servion, des randonnées, une kermesse, une journée "casino", une visite aux pompiers de Collonges, un jeu de piste avec un garde forestier, un grand jeu à la journée des "fontaines gourmandes"...

Des activités spécifiques ont aussi été mises en place cet été :

Mini-Camps : 2 Mini-Camps ont été organisés courant juillet pour le plus grand bonheur des jeunes. Outre les moments de vie en collectivité, les aventures liées au campement et les veillées, ils ont pu profiter de 3 activités encadrées par des intervenants (escalade, kayak et tir à l'arc). Les 2 mini-camps se sont retrouvés le mercredi midi pour partager un repas tous ensemble. Merci à Sabrina et Bastien pour ces supers souvenirs pour les enfants dont c'était la première fois pour beaucoup d'entre eux.

Stage Lutte : Katia qui a un brevet d'état en lutte est venue proposer un stage dans cette discipline pour les jeunes en plus d'animer le groupe des grands sur 3 semaines.

Tous les matins les jeunes inscrits à l'accueil de loisirs ont pu découvrir cette activité qui aura beaucoup plu. Une initiation a même été faite pour les 3/5 ans qui se sont montrés très agiles.

Ces activités et sorties qui ont connu un grand succès ont pu être proposées sans demander de supplément aux familles (sauf un petit pour le mini-camp). Cela a été possible car toute

l'année des actions ont été menées par les enfants et les familles pour récupérer des financements (marché de Noël, 3 p'tit déj les samedis matin, et le festival têt ou t'arts). Lors de la dernière action, les CM2 inscrits aux TAP ont proposé leur spectacle en première partie du festival devant une foule remarquable.

Nous vous attendons nombreux durant l'année 2015/2016 pour d'autres actions que nous proposerons.

Nous reprendrons à la rentrée avec la reprise de l'accueil périscolaire du matin et du soir, des mercredis et des TAPs.

Un nouveau venu rejoindra l'équipe, en effet Florent remplacera Marie-Laure sur le groupe des 3/5 ans en binôme avec Lorène.



Perspectives 2015/2016 Actions Jeunes :

Après une année de transition qui nous a permis de fidéliser les 10/12 ans sur certaines de nos actions les "3A" (Actions Activités Annexes), un noyau dur s'est formé pour être amené à proposer prochainement, et avec l'aide humaine et financière de la Mairie, des activités spécifiques pour les 9/13 ans.

Une première réunion a eu lieu avant les vacances scolaires permettant de récupérer les idées de chacun. De nombreuses idées ont été relevées aussi bien pour les actions à mener pour récupérer des financements que pour les activités qu'ils aimeraient qu'on leur propose. Ces activités seront ponctuelles sur l'année.

Une prochaine réunion aura lieu cet automne pour concrétiser certaines actions. Une plaquette des activités spécifiques pour 9/13 ans sera diffusée largement cet hiver pour l'année 2016.

Vous trouverez sur le blog du centre : peronloisirs.over-blog.com un complément en infos et en photos concernant les activités menées cet été et les actions à mener l'an prochain.

Animateureusement,"





Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex
Contact pour PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE
Laure Emmanuelle 04 50 56 07 87 ou emma-nuelle.laure01@gmail.com

Société Musicale de PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE

La Bonne Humeur

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

La canicule terminée, voici venir la saison 2015-2016 avec la reprise des répétitions pour les orchestres junior et senior, et celle des cours de formation musicale pour nos élèves. Ci-dessus, les coordonnées d'Emmanuelle qui fait le lien entre notre société et l'Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex, le centre de formation auquel nous adhérons.

Petit retour sur la fin saison. Comme chaque année, la vente des photos dans nos deux communes a connu son succès habituel, et nos élèves pourront encore bénéficier des fonds recueillis, soulageant ainsi la facture « Ecole de Musique ». Nos sincères remerciements à nos généreux donateurs. Les concerts clôturant chaque soirée consacrée à la vente ont eu des fortunes diverses quant aux conditions météo : vent, averses, et trombes d'eau pour arroser les 50 ans de notre trésorier, qui méritait vraiment mieux.

Côté examens de fin de cycle, nous avons connu un bon cru, avec une mention particulière pour Kasper VOLLENBERG qui décroche le Certificat Régional d'Etudes Musicales, dans les deux disciplines (Cor et Formation Musicale) et Alexandre LAURE (Cor).

Et pour les musiciens de la Bonne Humeur. 45 présents, avec un tout nouveau programme d'animation à l'Oiseau de Saint Genis Pouilly qui inaugurerait un défilé au parcours inédit. Le 20, aubades en plein air pour marquer la Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes à Logras. Pour suivre, nos amis de CROZET-CHEVRY faisaient un audacieux pari pour l'organisation du 88^{ème} Festival des Musiques du Pays de Gex : faire jouer les musiciens au Fierney, au pied des remontées mécaniques. C'est ainsi que les benches de Crozet, habituées aux skis et VTT virent arriver trompettes, contrebasses, trombones... pour 20 mn de montée et les génisses en estive, les oreilles en mode parabole, apprécièrent les pièces jouées par les 11 groupes présents. Pari réussi pour la société Musicale de Michel JACQUEMIER, puisque une timide pluie qui tentait une incursion sur le coup de midi rebroussa chemin sur les sommets, face à la détermination des organisateurs, ne perturbant en rien une ambiance bon enfant.

La soirée du 26 juin restera dans nos souvenirs. Les 2 orchestres furent accueillis chez Michel DELATTRE et Maria à Feigères. Je ne sais pas si nos prestations musicales ont été à la hauteur de la qualité du buffet préparé par les maîtres des lieux. Ce qui est certain, ce fut un moment de convivialité inoubliable. Encore félicitations et remerciements sincères à Michel et Maria.

C'est à la vogue de Saint Jean que nous terminions juin et, fête nationale oblige, nous assurions la partie musicale et officielle aux cérémonies célébrées le 13 à Saint Jean et le 14 à Péron, où les musiciens étaient plus nombreux que le public...

Encore une nouveauté pour la fête nationale suisse ; pour marquer le bicentenaire de son rattachement à la confédération, les organisateurs plantèrent le site de la manifestation au château de Penthe à Chambézy. Et c'est sous la direction de Jean Michel SALLET que la BH interpréta Cantique Suisse et Prière Patriotique, la partie chant étant assurée par un public très appliqué (enfin je suppose...). Et oui, notre directrice et sa petite famille terminaient des vacances bien méritées au Portugal, où, paraît-il, la canicule était aux abonnés absents.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Maxime COLLET

L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE PARIS

organise à



PERON

Salle Champ-Fontaine

VENDREDI 23 OCTOBRE 2015

(ouverture des portes à 19h30)

Début des jeux à 20h30

16 €
le carton
(25 parties)

LOTO

A GAGNER

Relais et Châteaux
(Forfait pour 2 personnes)

Téléviseur LCD 32"

Magnifiques paniers garnis

Tablette tactile

Appareil Photo numérique

Electroménagers

Nombreux autres lots de valeur

<http://aasppain.wix.com/aasppain>

**+ 1 PARTIE
SPÉCIALE PUPILLES**

2 €

le carton

(dont les bénéfices seront reversés
aux œuvres des Pupilles
des Sapeurs Pompiers)

BUFFET/BUVETTE

► Les Cavaliers de l'Annaz

Le samedi 27 juin, l'association des Cavaliers de l'Annaz a fêté la fin de la saison 2014-2015 avec les cavaliers, familles et amis du centre équestre Equitannaz.

Au programme, spectacle équestre, remise des diplômes obtenus au cours de l'année (galops de cavaliers), apéritif et soirée dansante... qui ont rassemblés près de 200 personnes dans le manège, transformé en salle de banquet pour l'occasion.



Après cette belle soirée sur le thème « bleu » (couleur Equitannaz), les cavaliers se sont donnés rendez-vous pour les activités d'été : stages et randonnées pour les plus jeunes, cours en soirée et concours pour les adultes.

La rentrée approche déjà, avec quelques nouveautés : un nouveau planning des cours pour ravir les cavaliers de 3 à 77 ans, un partenariat avec le collège de Péron et l'ouverture d'une écurie réservée aux propriétaires.

Les Cavaliers de l'Annaz vous convient d'ores et déjà à leur toute prochaine manifestation : la fête nationale du cheval et du poney (événement national et grand public, relayé dans chaque centre équestre), qui aura lieu le dimanche 20 septembre à partir de 10 heures.

Au programme des baptêmes gratuits à poney et cheval, des démonstrations équestres, diverses animations pour les petits et les grands (cartes d'activités), tombola...

Bonne ambiance garantie, buvette et restauration le midi.

Venez partager un bon moment, en famille ou entre amis. Les Cavaliers de l'Annaz vous feront découvrir et partager leur passion du cheval et de l'équitation !

Cordialement,

Association Les Cavaliers de l'Annaz

► Bibliothèque

La Bibliothèque a repris ses activités depuis le 12 août aux horaires habituels :



- Le mardi de 16 heures 30 à 18 heures
- Le vendredi de 15 heures à 19 heures 30.

Venez découvrir une bibliothèque qui a changé de look. Un espace mieux adapté a été aménagé pour les enfants. Les adultes, fans de BD, seront attirés par la nouvelle présentation de celles-ci dans de nouveaux bacs. Les nouveaux documents sont mis en valeur sur divers petits

présentoirs ;

Les bénévoles vous réservent le meilleur accueil et sont à votre disposition pour répondre à vos attentes.

Si vous aimez les livres, le contact, et que vous avez un peu de temps libre, venez nous rejoindre pour effectuer diverses tâches (permanences, animations, travaux concernant le monde du livre).

Bienvenue à la Bibliothèque.

► Les Colibris du Pays de Gex

Que faire d'un transistor qui hoquette, d'un portable sourd et muet, d'un aspirateur asthmatique, d'un grille pain en grève, d'une cafetière électrique fatiguée, d'une veste pillée par les mites, d'un vélo fou qui déraile, d'une chaise au pied branlant ?

Les jeter ? Se précipiter pour acheter du neuf ? **Pas question !**

Dans un contexte de réduction des déchets, il devient de plus en plus pertinent de réparer les objets défectueux plutôt que de les jeter. Ainsi, lors des deux « Repair Cafés » (fête de la dépanne) organisés par l'association des Colibris du Pays de Gex, plus de 150 objets défectueux ont été pris en charge. Aidé par les bénévoles, tout un chacun est venu apprendre à réparer petit

électroménager, vélos, vêtements...



Nous avons pu constater avec grand plaisir que les efforts mis en œuvre pour organiser ces événements ont pu recueillir l'adhésion du public qui cherchait ainsi à trouver des solutions pour prolonger la durée de vie d'objets usuels. Cela a permis à plus de trois cents personnes de se rencontrer et d'échanger, renforçant ainsi le lien social indispensable dans nos villages. C'est en travaillant et s'encourageant mutuellement, que nous pouvons espérer éveiller les consciences sur la nécessité de réfléchir à notre mode de vie et de consommation pour évoluer vers une manière d'agir plus responsable en considérant les enjeux environnementaux.

DON DU SANG **BELLEGARDE / COLLONGES /** **PERON**

Amis Péronnais, l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Bellegarde/Collonges/Péron voudrait vous exprimer sa reconnaissance pour la générosité que vous démontrez à chaque collecte. Elle espère que vous avez tous passé de belles vacances, que vous avez peut-être partagé ou simplement fait savoir l'importance de ce geste qui sauve des vies avec votre entourage ou vos proches.

Ces besoins sanguins, comme vous le savez, sont de plus en plus importants. Nous sommes tous solidaires pour que les résultats espérés puissent se concrétiser.

L'Etablissement Français du Sang compte sur nos motivations pour leurs réalisations. En effet, ce n'est malheureusement pas une généralité nationale. Il nous faut également le soutien de nos élus et à Péron, il vient d'être sollicité une fois de plus. Pour des raisons de calendrier, les collectes de sang ne se feront plus dans la salle « Champ Fontaine », mais à côté, à la « Maison des Associations » que nous avons eu l'occasion de visiter, grâce à la municipalité, à l'occasion du forum, le 27 juin dernier.

Pour la collecte du 16 septembre prochain, rien ne changera. Ce sera toujours à la salle « Champ Fontaine ». Les représentants du personnel médical pourront visiter la nouvelle salle afin de vérifier si toutes les sécurités permettent à cette nouvelle salle de réaliser ce que le secteur de Péron a pu faire pendant 17 ans. Mais pour la collecte de fin d'année, celle du mercredi 2 décembre, on découvrira le nouveau paysage des extérieurs de la salle de prélèvement : Ils sont superbes ! La collation se fera dans la pièce



contiguë et je suis certain que Louise et son équipe feront le maximum.

Avant de terminer, je voudrais vous rappeler simplement : 40 promesses de don supplémentaires à ce dernier forum.....Petit rappel également :

332 poches ont été offertes en 2014 à ceux qui ne vivent que par vous, pour ces collectes péronnaises !

Que pour donner son sang il faut :

- Etre âgé de plus de 18 ans et peser plus de 50 kg,
- Avoir donné au moins une fois avant 60 ans pour pouvoir le donner 4 fois par an pour ces dames et 6 fois pour les hommes, jusqu'à la veille des 71 ans,
- Un questionnaire suivi d'un entretien particulier avec un médecin permet d'éliminer toutes possibilités de risques,
- Que pour un premier don ou une période de 2 ans sans prélèvement, le test « hémoglobine pré-don » permet de détecter une carence en fer, une possible anémie qui reporteraient, avec suivi, cet acte généreux à plus tard.

MERCI à TOUS !
Le Président Jacques PICHON

**restaurant l'ALAMBIC**
cuisine traditionnelle
nos spécialités

filets de perches	cuisses de grenouilles	fondue savoyarde
--------------------------	-------------------------------	-------------------------

Menus au choix avec accompagnements et desserts faits maison

319 route de Lyon
01630 Péron
04 50 48 85 77

l'alambic du pépé jean



sabrina.girod@hotmail.fr retrouvez nous sur facebook

CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

Faisant référence au Petit Péronnais précédent, dans lequel je vous présentais le processus de demande de plan de chasse concernant les espèces (cerf-chevreuil-chamois), je vous fais part aujourd'hui du plan de chasse officiel grand gibier pour la saison cynégétique 2015-2016.

Cerf :

- ♣ 3 biches
- ♣ 1 cerf jeune
- ♣ 1 daguet
- ♣ 1 mâle

Chevreuil :

- ♣ 8 chevreuils indifférenciés

Chamois :

- ♣ 0 attribution



Une petite précision concernant ces espèces :

- ✓ La biche est la femelle du cerf dont le poids moyen est de 100 kg
- ✓ La chevrette est la femelle du chevreuil dont le poids moyen est de 23 kg
- ✓ Le faon est le petit de la biche
- ✓ Le chevillard est le petit de la chevrette
- ✓ En ce qui concerne le cerf dont le poids moyen se situe entre 100 et 150 kg et le brocard qui est le chevreuil mâle dont le poids moyen se situe entre 24 et 28 kg vous ne pourrez guère vous tromper car la différence de morphologie est très grande.

Comme vous pouvez le constater, en ce qui concerne le cerf, il s'agit de tirs sélectifs, sachant que chaque prélèvement est contrôlé par un agent de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain.

Il faut également savoir que ce plan de chasse ne satisfait pas forcément le monde agricole et forestier.

Ces quelques mots pour que vous compreniez bien que le monde cynégétique ne prélève pas aveuglément mais selon des règles respectant l'équilibre biologique de ces espèces.

La commune de Péron est fortement impactée par un habitat de nuisibles (renards, blaireaux, fouines et autres).

En dehors des périodes de chasse et selon situation, le chasseur ne peut pas intervenir. La législation est bien précise à ce sujet, il est donc inutile de s'adresser au président de la société, par contre, vous pouvez demander une intervention du lieutenant de louveterie dont les références peuvent vous être données par la mairie.

Nous arrivons doucement à la fin de l'été synonyme d'ouverture de la chasse.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, des miradors sont installés dans la nature afin de permettre des tirs fichant améliorant par ce biais la sécurité.

Deux de ces miradors sur la zone de Greny ont été détruits, ce qui n'est pas acceptable, ceci représentant un coût d'une part et une atteinte à l'action sécuritaire conduite par notre société envers ses membres et utilisateurs de la nature d'autre part.

Des panneaux signalétiques « chasse en cours » informent également lors des chasses collectives. L'an passé, certains panneaux ont été dérobés !

Prenez garde à de tels agissements car ceci est interdit et amendable.

J'espère après ces quelques remarques que le bon sens l'emportera !!!

Rendez-vous lors du prochain numéro, je vous parlerai de la structure de notre société, de son implication dans la vie associative et cynégétique.

► Belote Gessienne

Calendrier 2015 - 2016

1. Samedi 03/10 : Comité VALLEIRY
2. Dimanche 04/10 : Pétanque THOIRY
3. Vendredi 09/10 : COS PERON
4. Dimanche 18/10 : Pétanque PERON
5. Dimanche 25/10 : Comité PERON
6. Vendredi 30/10 : Vétérans ECHENEVEX
7. Vendredi 06/11 : Aînés CROZET
8. Vendredi 13/11 : SDE PERON
9. Dimanche 15/11 : Aînés ST GENIS
10. Dimanche 22/11 : Comité COLLONGES
11. Vendredi 27/11 : Aînés PERON
12. Samedi 12/12 : Marathon PERON
13. Samedi 19/12 : Pétanque COLLONGES
14. Vendredi 08/01 : Pêche PERON
15. Vendredi 15/01 : Pétanque FARGES
16. Vendredi 22/01 : Ski Club CROZET
17. Dimanche 31/01 : Vétérans COLLONGES
18. Samedi 06/02 : Vétérans ECHENEVEX
19. Samedi 13/02 : Belote Gessienne PERON
20. Samedi 20/02 : Grands CHEVRY
21. Samedi 27/02 : Jeux Cartes SERGY
22. Vendredi 04/03 : SDE ECHENEVEX
23. Vendredi 11/03 : Chasse CHALLEX
24. Vendredi 18/03 : Chasse CROZET
25. Dimanche 20/03 : Chasse COLLONGES



Samedi 26 MARS : Master PERON

Vendredi et Samedi : Début des parties **20H30** et Dimanche **15 heures** précises.

► Paroisse

CATECHISME

Les inscriptions pour les cours de catéchisme ou ré-inscriptions (si cela n'a pas été fait en juin) auront lieu le jeudi 10 sept. 2015 de 16h30 à 17h30 à la Maison des Associations.

Donner une instruction religieuse à votre enfant est un engagement pris au moment du baptême. Si votre enfant n'est pas baptisé, il peut suivre les cours de catéchisme qui sont organisés au sein du groupement.

Les cours commenceront la semaine du 20 septembre.

Les horaires et lieux des messes sont affichés à l'entrée de chaque église.

Vous trouverez toutes les infos pratiques sur le site :

<http://www.thoiry-stjean.com>

Adresse et Coordonnées :

Père Pierre-Yves Monnoyeur – Presbytère de Thoiry –

1, place de l'église – 01710 Thoiry

Tél. 04 50 41 20 86 – ou 06 86 43 19 44

email. Pierreyves.monnoyeur@gmail.com



MARCHE DE NOEL

Il aura lieu le mercredi 2 décembre 2015 de 16h à 20h.

Si vous souhaitez venir vendre /exposer vos créations, uniquement de l'artisanat (pas de produits achetés), merci de vous inscrire auprès de la présidente de l'association paroissiale, Denise Hugon – tél. 04.50.56.34.12 – 06.70.67.84.35

Email : denisehugon2@orange.fr



Chères Péronnaises, chers Péronnais,

Pour marquer le 1^{er} anniversaire de la réouverture de votre AUBERGE COMMUNALE DE LA FRUITIERE, je vous invite à venir prendre le verre de l'amitié

le jeudi 17 septembre de 18h 30 à 19h30.

Vous pourrez poursuivre votre soirée avec le groupe « ACCORDS ET AMES »

VENEZ NOMBREUX

Franck et son équipe

INFOS PRATIQUES

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

MEDECINS A PROXIMITE

Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
CABINET DE MEDECINS, COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

RELAIS POSTE INTERMARCHE

04 50 59 15 70

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39
Le vendredi	de 16h30 à 18h00 de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza à emporter	04 50 59 40 71

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE 2015			
Samedi 5	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Mercredi 16	DONS DU SANG	COLLECTE	CF - 16h30
Dimanche 20	EQUIT'ANNAZ	JOURNEE DU CHEVAL & DU PONEY	CENTRE EQUESTRE
OCTOBRE 2015			
Samedi 3	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	Verger Tiocan
Dimanche 4	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	Verger Tiocan
Vendredi 9	C.O.S.	BELOTE	CF
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 16	SOU DES ECOLES	FETE D'AUTOMNE	CF
Dimanche 18	PETANQUE	BELOTE	CF
Vendredi 23	A.A.S.P.P.	LOTO	CF
Dimanche 25	COMITE DES FETES	BELOTE	CF
NOVEMBRE 2015			
Samedi 7	COMITE DES FETES	THEATRE	CF
Vendred 13	SOU DES ECOLES	BELOTE	CF
Samedi 14	JEUNESSE	BAL	CF
Mercredi 18	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 20	FOOT	LOTO	CF
Vendredi 27	LOISIRS DES AÎNES	BELOTE	CF
DECEMBRE 2015			
Mercredi 2	DONS DU SANG	COLLECTE	CF
Mercredi 2	PAROISSE	MARCHE DE NOEL	CF
Mercredi 9	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 12	BELOTE GESSIENNE	MARATHON	CF
Dimanche 13	MUSIQUE	CONCERT	ST JEAN DE GONVILLE
Vendredi 18	C.O.S.	ARBRE DE NOEL	CF

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	05 octobre	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	05 octobre	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	05 novembre	10h30-12h30	Parking de la Salle Boby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	05 novembre	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	04 décembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 77 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Novembre 2015.

La Rédaction

► Un peu d'histoire

Charles Jolivet, un personnage illustre de la commune :

Charles Jolivet (1856-1924), curé de Péron de 1899 jusqu'à sa mort dans la commune en 1924, était un historien local, un archéologue, un botaniste mais surtout un grand photographe.

Originaire de Strasbourg il est tombé sous le charme de notre région qu'il n'a plus voulu quitter; on sait d'ailleurs qu'il aimait beaucoup Feigères.

Il chantait souvent :

"Oh Feigères mon beau village, tu resteras le pays de mes amours, de rêve d'or, tu berças mon jeune âge, je veux chez toi reposer mes vieux jours ! "

Ext. "Histoires vraies d'autrefois" Anne-Marie Prodon 1980

L'abbé Jolivet était célèbre dans la région et il a laissé des traces de son passage car il est un des pionniers de la photographie dans le Pays de Gex.

C'est le premier homme à photographier les rues et les paysages de Péron qu'il rencontre sur son passage et grâce à cela il a laissé un héritage exceptionnel d'archives et de photographies anciennes. C'est en amoureux de Péron qu'il immortalise la commune dans ses moindres recoins de Greny à Feigères en passant par Logras ou même par la Puche et le Gralet.

Passionné d'archéologie il sillonne la commune et ces alentours à la recherche de témoin préhistorique. Il découvre les deux villages dit "préhistoriques" du Reculet sur la commune de Thoiry. Cité dans certains ouvrages d'histoires et d'archéologies du début du XXème siècle il est un érudit et un autodidacte que l'on consulte, que l'on questionne.

Chose rare après la séparation de l'église et de l'état en 1905, le maître d'école ou le maire de la commune se réfèrent souvent à son savoir.

Dans le livre d'Anne-Marie Prodon "Histoires vraies d'autrefois" des Péronnais racontent que "c'est un curé inoubliable" et "il avait le coeur sur la main".

Pendant la grande guerre de 14-18 il a rendu de grand service à la population de Péron qui était en souffrance en cette triste période mais il n'avait pas hésité à mettre sa vie au service des autres.

Aujourd'hui pour honorer sa mémoire et rendre hommage à cet illustre personnage une rue de Péron devrait bientôt s'appeler "Rue de l'Abbé Charles Jolivet".

Gaëtan Noblet

Photos à la suite :

La seule photo connue de Charles Jolivet

Un des livres d'histoire qui parle de lui

Plusieurs vues de Péron dont il est le photographe



